

Extrait du Registre aux Arrêtés Municipaux

Arrêté n° : URB_2024_10_390

OBJET : INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNER
DÉPOSE ET REPOSE DE L'ANTENNE POUR LE RADIO CLUB
FACE AU DISPENSAIRE RUE ROGER SALENGRO
ET FACE A LA MAISON DES ASSOCIATIONS
DU 06 AU 08 NOVEMBRE 2024

Le Maire de la Ville de Raismes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 10 juin 2020, aux termes de laquelle le Conseil a délégué une partie de ses pouvoirs au Maire,

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire, en matière de réglementation de la circulation, et notamment les articles L.2122-1 et L. 2122-2,

Considérant la demande du service Patrimoine Opérationnel de la Ville de Raismes d'interdire le stationnement face au dispensaire, rue Roger Salengro et face à la maison des Associations afin de procéder à la dépose et repose d'Antenne pour le Radio Club du 06 au 08 novembre 2024,

Considérant les mesures et précautions destinées à assurer la sécurité des riverains et des usagers de la voie,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera interdit aux véhicules légers face au dispensaire, rue Roger Salengro et face à la maison des Associations du 06 au 08 novembre 2024.

Article 2 : La pré-signalisation et la signalisation seront mises en place, contrôlées et entretenues par le service Logistique de la Ville de Raismes.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront pénalisées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'une contestation dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commissaire Principal de Police de Valenciennes
- Monsieur le Commissaire de Raismes
- Les services de la Police Municipale de Raismes
- La Direction du Cadre de vie de la Ville de Raismes
- Le Service d'Intervention Quotidienne
- Le Service Logistique de la ville de Raismes

Fait à Raismes, le 30 octobre 2024

Le Maire,

Aymeric ROBIN

Pour le Maire, par délégation
Le conseiller municipal délégué,
Jean-Paul BIREMBAUT



Affiché le.....
Transmis en sous-préfecture le.....
Document exécutoire du.....
Notifié le